



LA TRAME VERTE & BLEUE EN BASSE-NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE



RÉGION BASSE
NORMANDIE



Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) : un nouvel outil pour l'aménagement des territoires

Journée technique RT Milieux aquatiques
La Lucerne d'Outremer, 19 nov 2015



1

Le SRCE :

Quelles modalités d'élaboration ? Quel contenu ?



Le SRCE, c'est quoi ?

Un document d'aménagement du territoire

Révisable tous les 6 ans

Co-pilotage État/Région

Comité régional TVB

=> Approbation : été 2014

- 17 réunions en groupes de travail thématiques
- Une dizaine de réunions sectorielles
- 6 comités techniques
- 2 réunions du CSRPN
- 3 CRTVB
- **13 réunions territoriales**



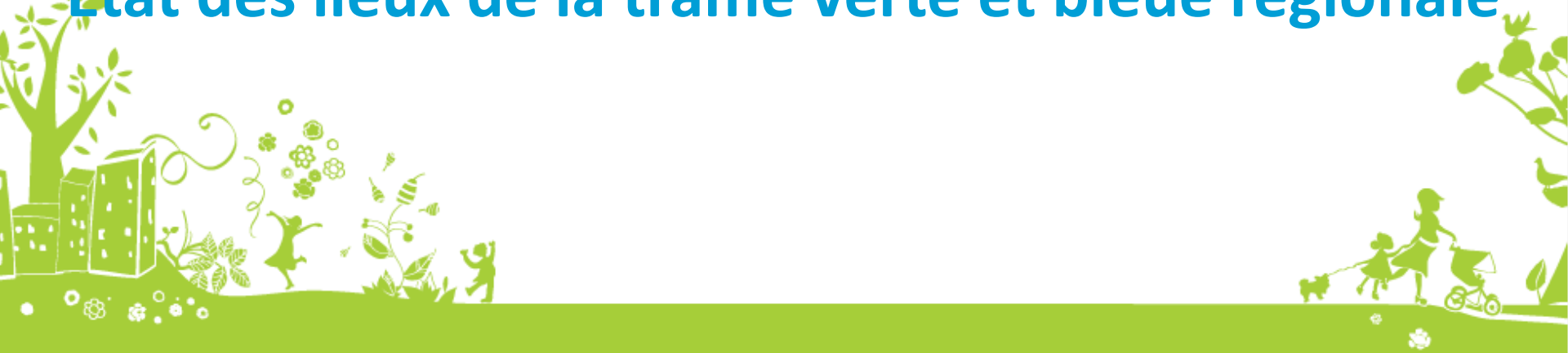
Le contenu du SRCE

- **les enjeux régionaux** en matière de continuités écologiques
- **la cartographie** de la TVB bas-normande
- un **plan d'actions** stratégique avec des actions prioritaires
- et ses annexes :
 - *Des fiches présentant les enjeux écologiques par Pays*
 - ***Un guide d'accompagnement** des collectivités locales pour la prise en compte du SRCE*



2

État des lieux de la trame verte et bleue régionale

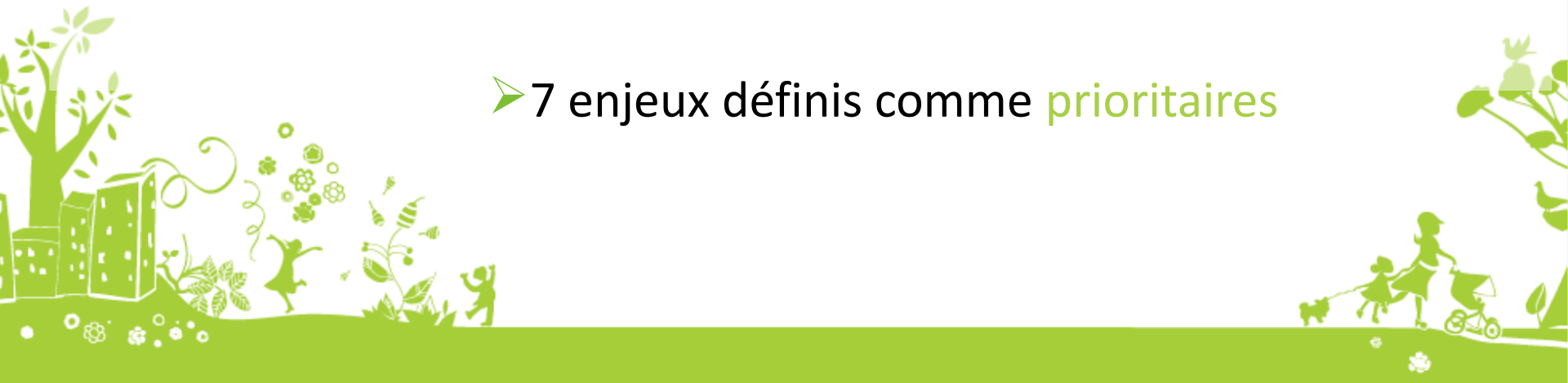


Les enjeux régionaux

18 enjeux répartis en 4 chapitres :

1. La **connaissance** des continuités écologiques
2. La **préservation** des continuités écologiques en lien avec les activités humaines
3. La **restauration** des continuités écologiques
4. Enjeux transversaux (sensibilisation – mobilisation des acteurs des territoires)

➤ 7 enjeux définis comme **prioritaires**

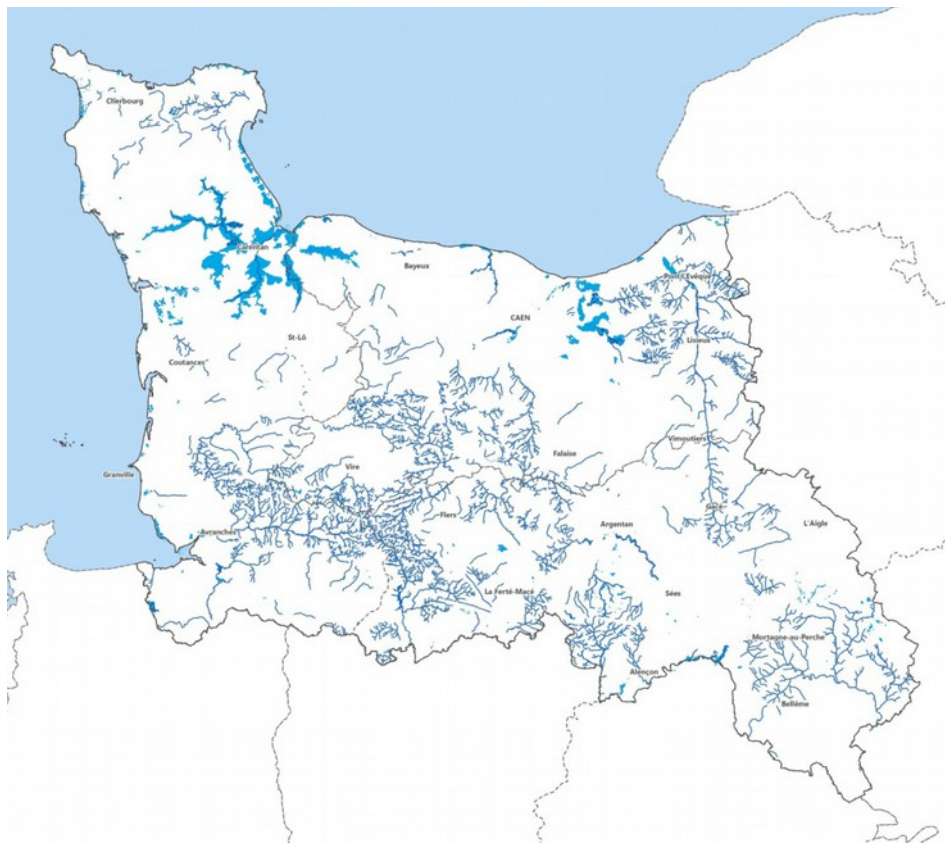



Le statut de la carte de la trame verte et bleue régionale





- **La carte des composantes : un état des lieux** de la situation actuelle
- Elle n'indique pas ce qu'il faut faire ou ne pas faire, **elle n'a pas d'impact direct sur les modes de gestion de l'espace.**
- **Informations utilisables dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme**, après avoir été affinées à l'échelle locale

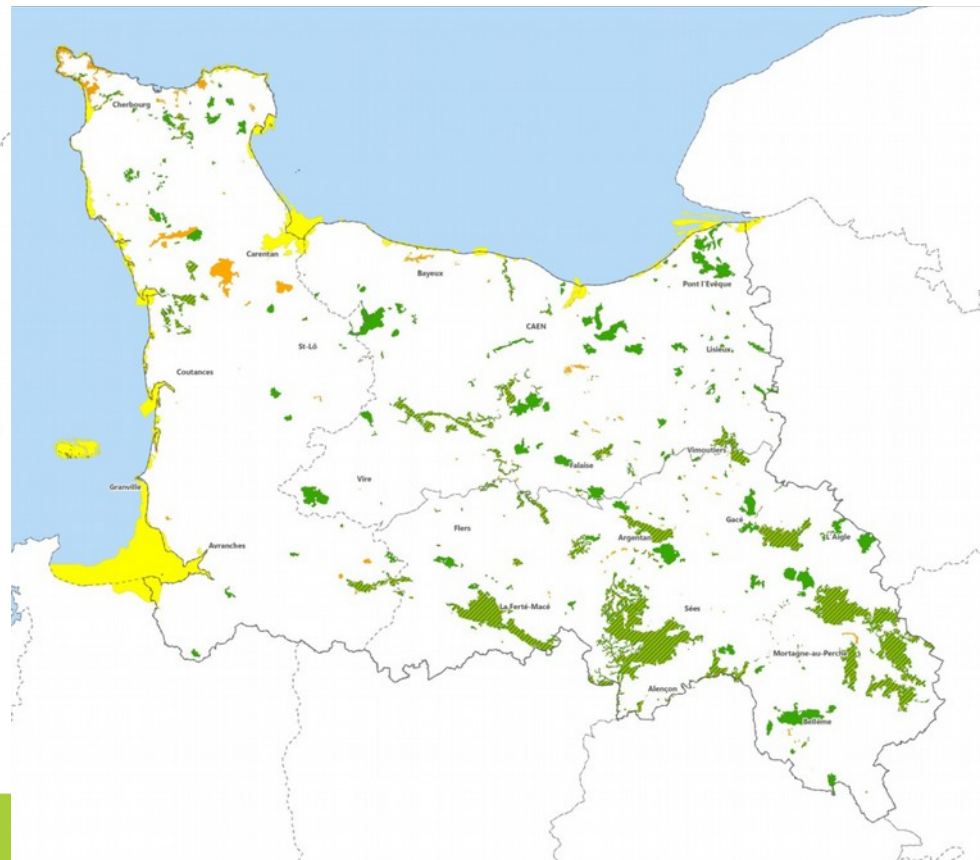


La cartes des réservoirs « bleus » et « verts »



-  Réservoir de biodiversité de milieux humides, et/ou boisés, et/ou ouverts, et/ou littoraux
-  Réservoir de biodiversité de cours d'eau

-  Réservoirs de biodiversité littoraux
-  Réservoirs de biodiversité de milieux boisés et de milieux ouverts
-  Réservoirs de biodiversité de milieux boisés
-  Réservoirs de biodiversité de milieux ouverts



La cartes des corridors écologiques

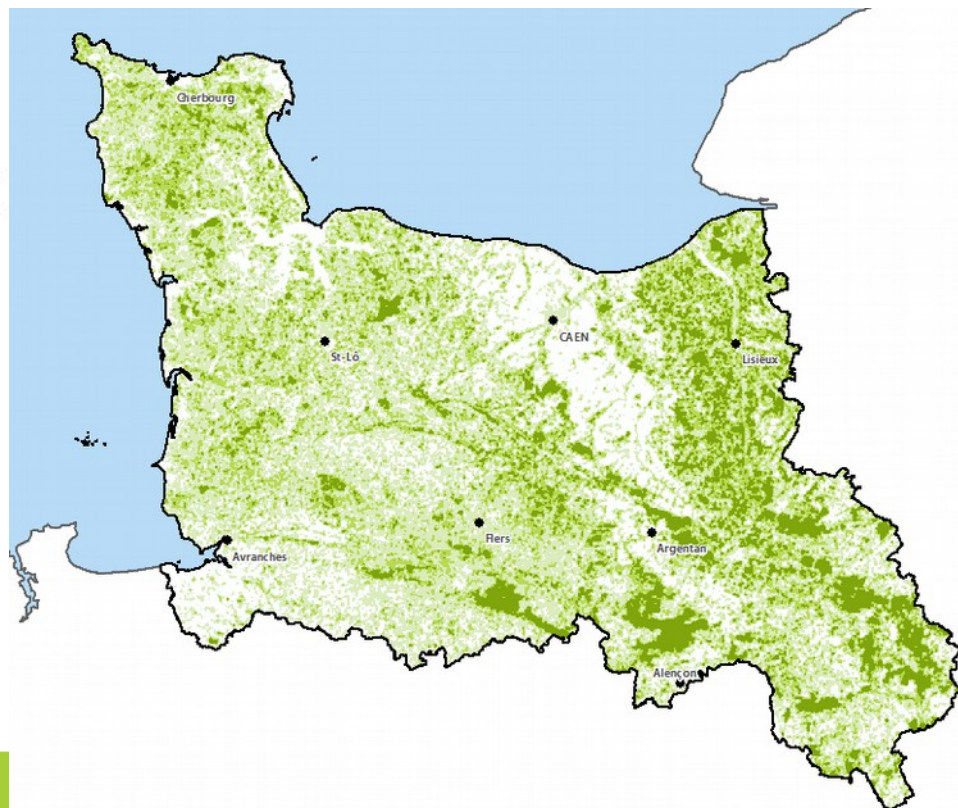


Matrice bleue

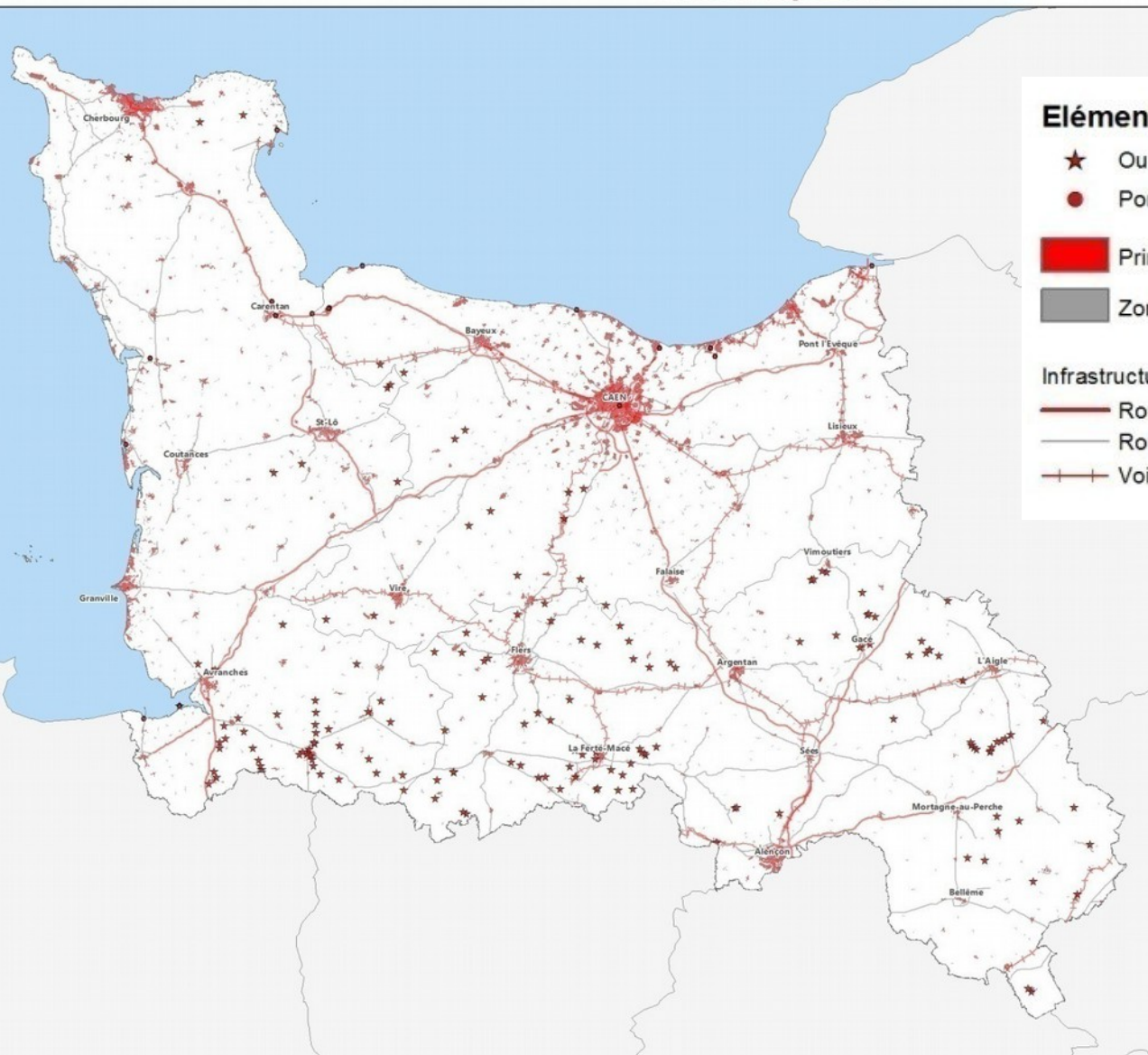
- Corridors des cours d'eau
- une mosaïque de milieux humides et/ou inondables plus ou moins denses

Matrice verte :

- une mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses




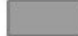
TRAME VERTE ET BLEUE DE BASSE-NORMANDIE Eléments fragmentants






Eléments fragmentants

- ★ Ouvrages sur cours d'eau infranchissables
- Portes à flots

 Principales zones bâties (supérieure à 10 ha)

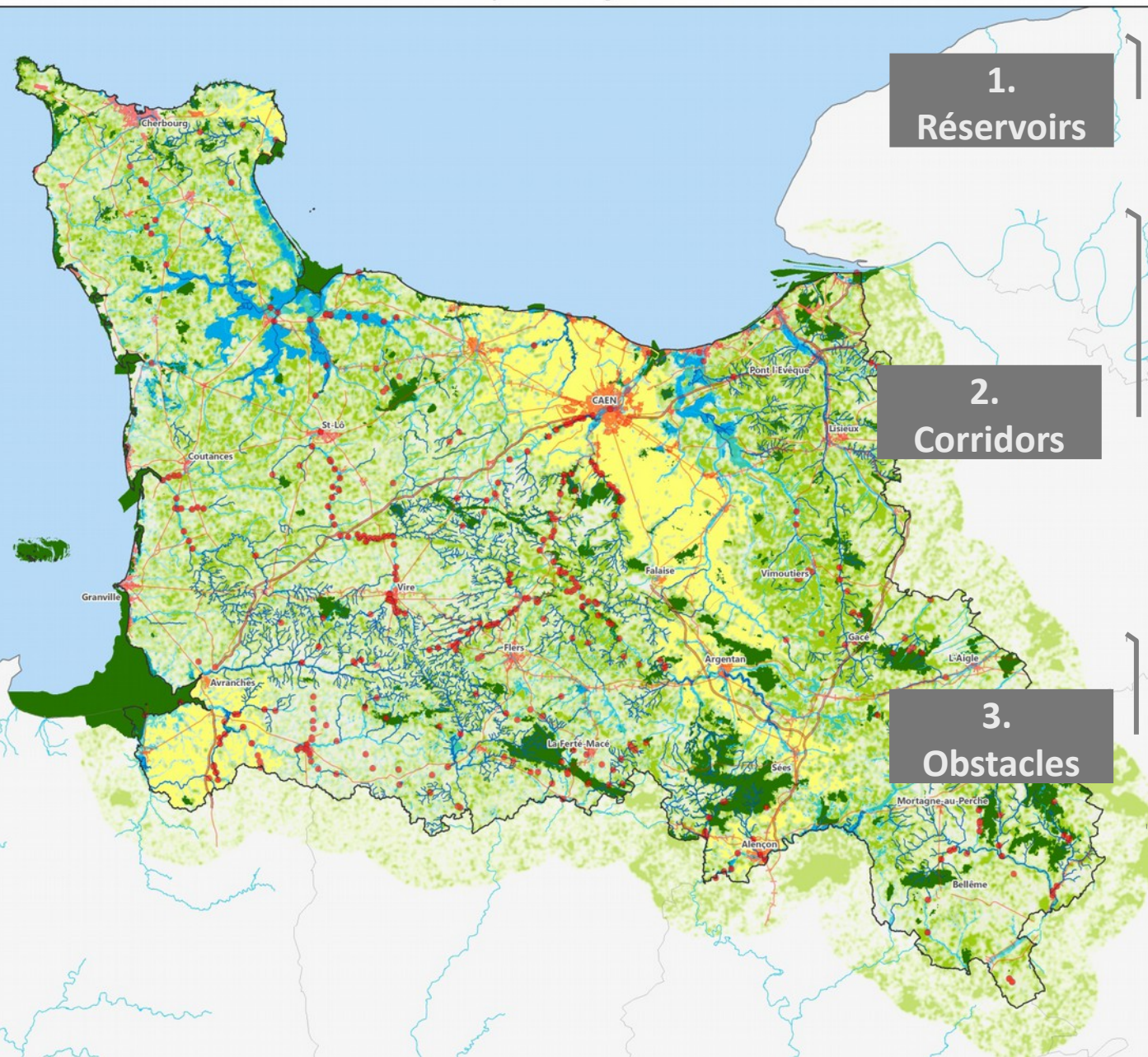
 Zones bâties secondaires (5-10 ha)

Infrastructures linéaires :

-  Route de niveau 1
-  Route de niveau 2
-  Voies ferrées



La carte synthétique



1.
Réservoirs

2.
Corridors

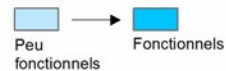
3.
Obstacles

- Réservoirs de biodiversité de la trame verte
- Réservoirs de biodiversité de la trame bleue
- Réservoirs de biodiversité de cours d'eau
- Corridors écologiques de cours d'eau
- Autres cours d'eau principaux

MATRICE BLEUE

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

Corridors



MATRICE VERTE

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

Plaine cultivée



Corridors peu fonctionnels



Corridors fonctionnels



Éléments fragmentants

- Principaux points de conflit cours d'eau
- Principales zones bâties (supérieures à 100 ha)
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Route à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour

DOCUMENT DE TRAVAIL
Synthèse V7_10/04/2013

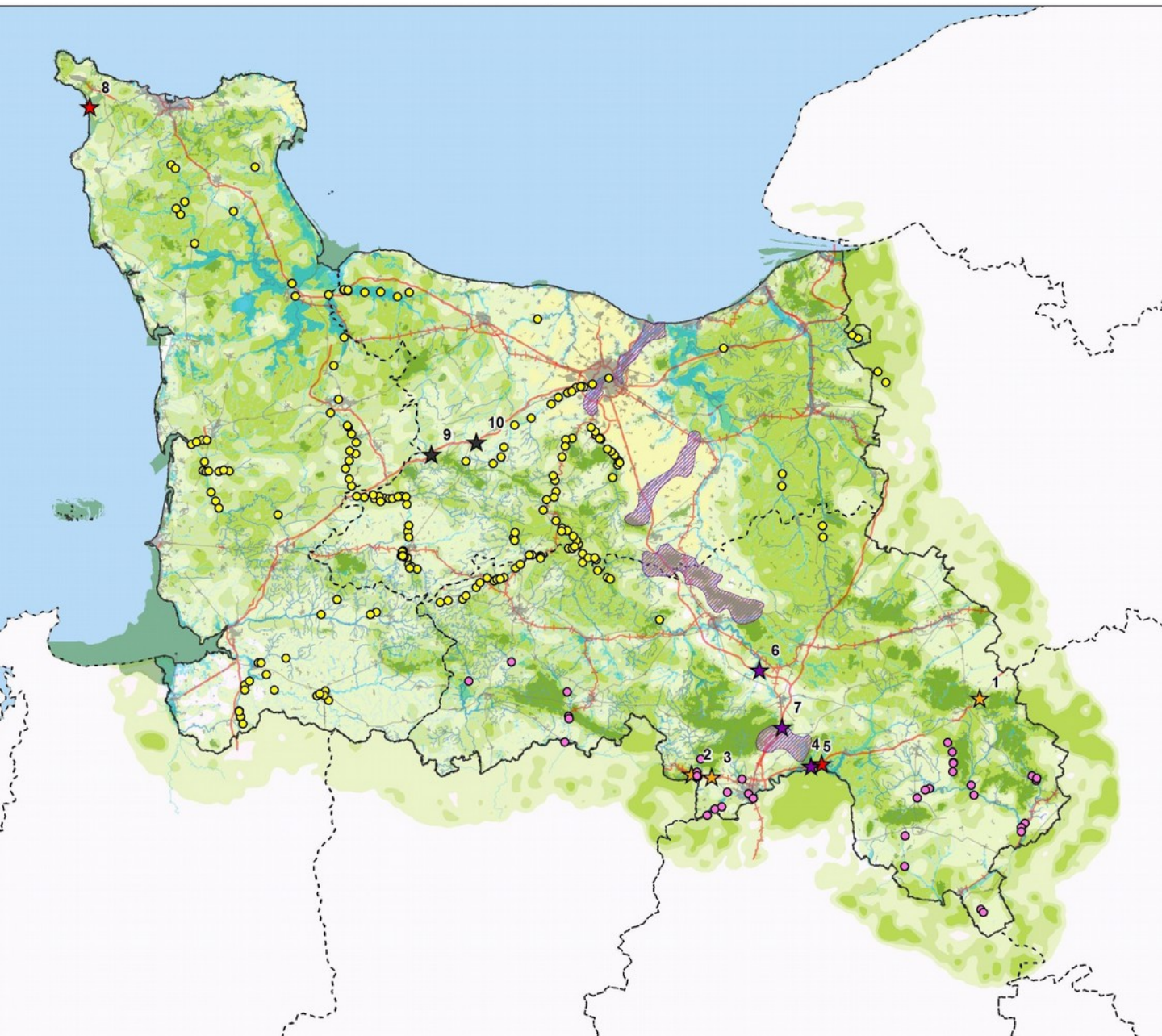


SRCE Basse-Normandie 2013
Réalisation : DERVENN - 2013
Sources : IGN Bd Cartho, IGN BD Topo, IGN Bd Carthage,
DREAL BN, Région BN, CG14, 50, 61, CEN, CEL, GONM,
ONEMA, RPG 2010, CETE NC



1/700 000 éme

La carte des actions prioritaires



ACTIONS PRIORITAIRES

- ★ Passage à faune à créer sur infrastructure existante
- ★ Passage à faune à créer dans le cadre d'un élargissement
- ★ Passage à faune inefficace ou contraignant
- ★ Point noir accidentogène à étudier
- Bassin Seine-Normandie - ouvrages sur cours d'eau
(Obstacles cités dans le Plan Action Anguille et/ou Grenelle)
- Bassin Loire-Bretagne - ouvrages sur cours d'eau
(Obstacles Grenelle)
- ▨ Secteurs de préservation ou de reconquête des continuités écologiques

TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE

- Réservoir de biodiversité de milieux humides, et/ou boisés, et/ou ouverts, et/ou littoraux
- Réservoir de biodiversité de milieux boisés, et/ou ouverts, ou littoraux
- Réservoir de biodiversité de cours d'eau
- Corridor écologique de cours d'eau

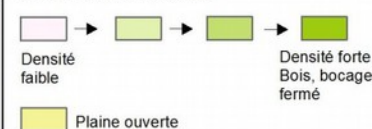
MATRICE BLEUE

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides



MATRICE VERTE

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts



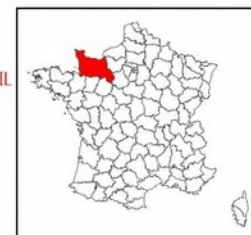
Routes principales et voies ferrées

- Niveau 1 — Niveau 2
- Voies ferrées

DOCUMENT DE TRAVAIL
V2_02022013



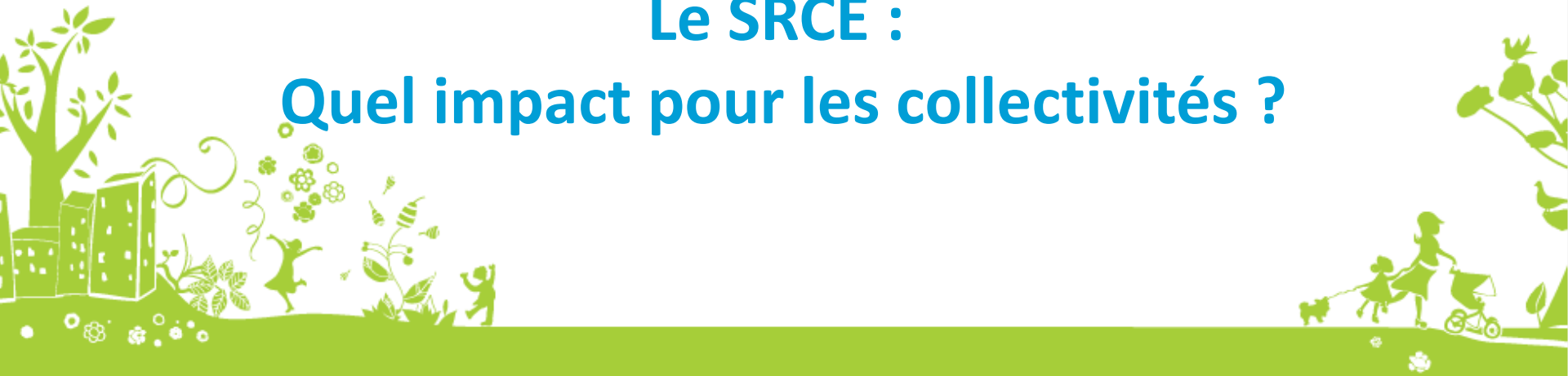
SRCE Basse-Normandie 2012
Réalisation : DERVENN - 2012
Sources : AESN, AELB, FDC 61, ONCFS, OGE
IGN Bd Carthage, IGN BD Topo, IGN Bd Carthage,
DREAL BN, Région BN, CG14, 50, 61, CEN, CEL, GONIN,
ONEMA, RPG 2010



0 10 20
1/700 000ème

3

**Le SRCE :
Quel impact pour les collectivités ?**



Avant la trame verte et bleue...

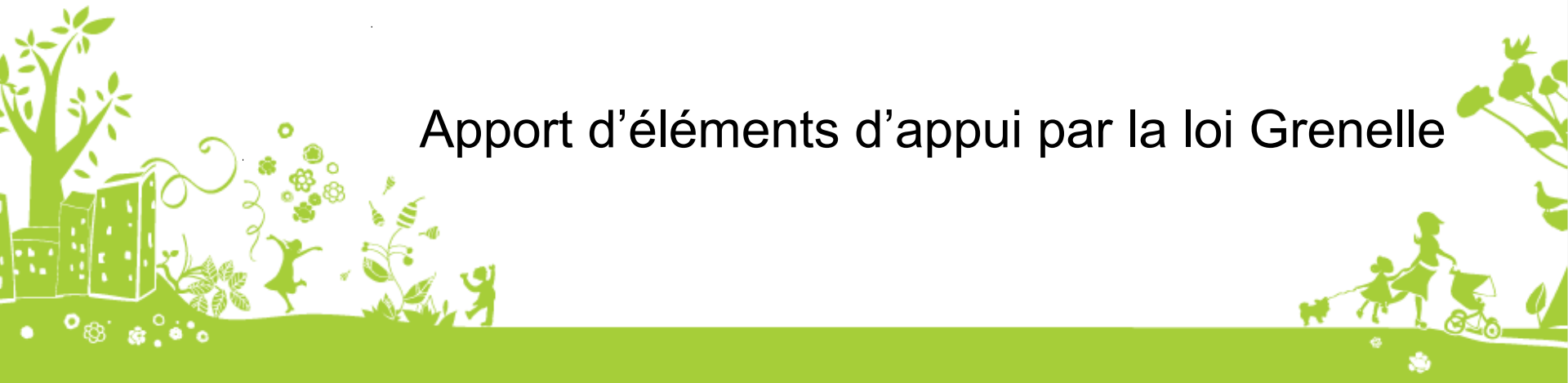
Art L110 et L121-1 du Code de l'urbanisme

Les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation de la biodiversité, des écosystèmes, la préservation et la remise en bon état des **continuités écologiques**



Nécessité de préciser les mesures permettant d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques

Apport d'éléments d'appui par la loi Grenelle



Portée juridique du SRCE

Pour mémoire, les différents niveaux d'opposabilité :

Prise en compte

Possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée.

<

Compatibilité

La norme inférieure ne doit ni empêcher ni contrarier l'application de la norme supérieure.

<


Conformité

Obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure.



Portée juridique du SRCE

Code de
l'Environnement
article L.371-3

 ***Pour le SRCE, c'est ce niveau qui a été retenu :***

Prise en compte

Possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée.

<

Compatibilité

La norme inférieure ne doit ni empêcher ni contrarier l'application de la norme supérieure.

<

Conformité

Obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure.



La prise en compte

Qui ? Différents acteurs concernés

La prise en compte concerne :

- Les services de l'État
- Les collectivités et leurs groupements qui élaborent ou révisent leurs documents d'urbanisme ou de planification

Quoi ? Différents documents concernés

- Atlas cartographique au 1/100 000e
- Mais aussi les textes du SRCE



Comment définir une TVB à l'échelle locale ?

Quelques points clés

- Réaliser des études et des inventaires locaux complémentaires sur la base des **préconisations listées dans le guide de bon usage** pour définir la TVB à l'échelle locale / **méthode de définition**
- **Travailler à l'échelle intercommunale** (PLUi notamment) pour mutualiser les moyens
- **Privilégier l'utilisation de dispositifs souples et flexibles** qui ne figent pas la nature, mais qui permettent au contraire d'accompagner l'évolution des continuités écologiques
- S'appuyer sur la **concertation**, gage d'acceptation locale

